

CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2018

Mesdames, Messieurs, chers amis AMOPALIENS,

L'assemblée générale annuelle de la section AMOPA 66 est prévue le samedi 17 mars 2018 à l'Hôtel-restaurant « Mas des ARCADES à Perpignan, à partir de 9 heures. Elle sera particulièrement importante et nous souhaitons que vous soyez nombreux à y assister.

Comme toutes les associations regroupant des bénévoles, il se produit une usure de ceux qui assument des responsabilités et une désaffection des membres dans leur ensemble. L'âge, les problèmes de santé, l'éparpillement des bénévoles dans de multiples associations étioilent le dynamisme de l'ensemble. Il est souhaitable que de nouveaux membres s'investissent : il y a une place pour chacun dans le fonctionnement de la section.

Cette assemblée générale sera électorale, les membres des bureaux devant être reconduits ou renouvelés **pour une période de 4 années**. Les candidatures en vue du renouvellement des responsabilités dans la section doivent être adressées **avant le 13 février 2018** à :

M. Robert Lopez président départemental AMOPA 66

Direction des Services départementaux de l'E.N.

BP 71080 66 100 PERPIGNAN

(La référence aux élections pour l'AG du 17 mars est souhaitée)

L'ordre du jour prévoit :

- Un rapport d'activités pour la période 2014-2018 présenté par différents responsables. Cette A.G. sera l'occasion de recueillir les avis des uns et des autres sur le mode de fonctionnement de notre section et sur ses orientations générales. Les choix effectués pour nos diverses activités (conférences, visites etc.) méritent d'être revisités en vue de leur amélioration. À ce sujet, nous allons essayer de recueillir, avant le 28 février 2018, les avis et propositions de ceux qui voudront bien les exprimer.
- Un rapport financier présenté par le trésorier et certifié par une personne compétente.
- Un rapport moral de synthèse présenté par le président.

Chaque rapport est suivi d'un vote d'approbation.

- Des questions diverses.



Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques Section des Pyrénées-Orientales

LES ELECTIONS DU BUREAU POUR LA PERIODE 2018-2022

Le règlement intérieur de la section prévoit :

- Un bureau de 6 membres élus pour 4 ans. Les membres du bureau sont élus en fonction du plus grand nombre de voix obtenu par chacun des candidats. Chaque candidat pourra, s'il le souhaite, exprimer ses motivations avant le vote.
- Dès leur élection, les membres du Bureau soumettent au vote de l'Assemblée générale les nominations sur les postes suivants :
 - . Un(e) président (e) et un(e) vice- président(e).
 - . Un(e) secrétaire et un(e) secrétaire-adjoint(e).
 - . Un(e) trésorier(e) et un(e) trésorier(e)adjointe.
- Un bureau élargi de personnes souhaitant apporter leur concours aux décisions du bureau, en participant aux réunions mensuelles prévues de septembre à juillet. (8 membres pour la période écoulée).

Si nous voulons que l'AMOPA 66 perdure et continue à entretenir les objectifs qui sont les siens, il est nécessaire d'avoir l'appui du plus grand nombre d'entre nous pour accompagner ceux qui s'investissent afin que notre section qui commence à être mieux connue, soit reconnue au plan local comme au plan national.

Venez exprimer votre point de vue ou donnez procuration à ceux qui pourront être présents (une seule procuration par membre présent) ce jour-là.

À l'issue de l'A.G. qui pourrait être clôturée par une personnalité, un vin d'honneur sera servi, et, pour ceux qui se seront inscrits, un repas amical est prévu.

Chers amis, retenez bien la date du samedi 17 mars 2018 et venez nombreux !

Une fiche de candidature est disponible à partir de ce lien